

## Diplômes du secteur Activités Aquatiques et la Natation

### Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports

Nom du diplôme	Date de création > fin	Prérogatives	Titre de MNS
<b>Diplôme de Maître Nageur Sauveteur</b>	<a href="#">31/07/1951</a> > 30/09/1985	<b>Enseignement</b> de la natation et <b>surveillance</b> de baignades dans les établissements de natation sous réserve de la présentation du CAEPMNS en cours de validité	<b>OUI</b>
<b>Brevet d'Etat d'éducateur sportif spécialisé</b> options : –natation sportive; –natation synchronisée; –water-polo; –plongeon.	04/01/1954, modifié <a href="#">15/02/1961</a> puis <a href="#">28/03/1968</a> > 30/09/1985	– <b>Enseignement de la natation</b> et de l' <b>option choisie</b> dans tout lieu de baignade ou établissement de natation	<b>NON</b>
<b>Brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré des activités de la natation</b> avec option	<a href="#">30/09/1985</a> > <a href="#">01/01/2011</a> , prolongé <a href="#">01/01/2013</a>	– <b>Enseignement</b> des activités de la natation, <b>entraînement</b> à la compétition, et <b>surveillance</b> des baignades dans tout lieu de baignade ou établissement de natation sous réserve de la présentation du CAEPMNS en cours de validité	<b>OUI</b>
<b>Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « activités aquatiques »</b>	<a href="#">18/12/2007</a> modifié <a href="#">29/07/2009</a> > <a href="#">08/11/10</a>	<b>Encadrement</b> et <b>animation</b> d'activités aquatiques d'éveil, de découverte et d'initiation jusqu'aux premiers apprentissages auprès de tout public et d'activités aquagym. <b>Surveillance</b> des publics dans le cadre des activités encadrées.	<b>NON !</b>  Oui si <b>Certificat de Spécialisation « sauvetage et sécurité en milieu aquatique »</b> <a href="#">15/03/2010</a>
<b>Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif »</b> mention « natation synchronisée », mention « natation course »	<a href="#">15/03/2010</a> Nat Synchro <a href="#">15/03/2010</a> Nat Course	<b>Enseignement, animation, encadrement</b> de l'activité visée par la mention considérée ou <b>entraînement</b> de ses pratiquants.	Prérogatives : Surveillance de tout lieu de pratique des activités aquatiques et sauvetage de tout public en milieu aquatique.
<b>Diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « performance sportive »</b> mention « natation synchronisée », mention « natation course »	<a href="#">15/03/2010</a> Nat Synchro <a href="#">15/03/2010</a> Nat Course	<b>Enseignement, animation, encadrement</b> de l'activité visée par la mention considérée ou <b>entraînement</b> de ses pratiquants.	Sous réserve de la présentation du certificat quinquennal d'aptitude à l'exercice de la profession de maître nageur sauveteur en cours de validité.
<b>Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sports spécialité « activités aquatiques et de la natation »</b>	<a href="#">08/11/10</a>	<b>Encadrement</b> et <b>animation</b> d'activités aquatiques d'éveil, de découverte et de loisirs aquatiques. <b>Apprentissage</b> et <b>enseignement</b> des différentes nages.  <b>Surveillance</b> de tout lieu de pratique des activités aquatiques et sauvetage de tout public en milieu aquatique.  Sous réserve de la présentation du CAEPMNS en cours de validité.	<b>OUI</b>

## Diplômes et titres délivrés par le ministère chargé de l'enseignement supérieur

Nom du diplôme	Prérogatives	Titre de MNS
<b>DEUST "animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles"</b> <b>Spécialité Activités Aquatiques</b>	<p><b>Animation</b> auprès de tout public par la découverte des activités aquatiques et par l'<b>initiation</b> à ces activités.</p> <p><b>Surveillance</b> de tout lieu de pratique des activités aquatiques et sauvetage de tout public en milieu aquatique.</p> <p><b>LIMITES</b> : Animation auprès de tous publics, à l'exclusion :                      - des groupes constitués de personnes ayant un handicap physique ou sensoriel, une déficience intellectuelle ou un trouble psychique ;                      - des pratiques compétitives.</p>	<p><b>Oui</b> si l'annexe descriptive au diplôme mentionne :                      - « <b>activités aquatiques et surveillance</b> »                      - <b>Unité d'Enseignement « sauvetage et sécurité en milieu aquatique »</b>  <a href="#">15/03/2010</a></p>
<b>Licence professionnelle "animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives".</b> <b>Mention Activités Aquatiques</b>	<p>Encadrement auprès de tout public à des fins <b>d'initiation, d'entretien</b> ou de <b>loisir</b> dans la discipline des activités aquatiques.</p> <p><b>Surveillance</b> de tout lieu de pratique des activités aquatiques et sauvetage de tout public en milieu aquatique.</p>	<p><u><b>Limites communes :</b></u></p> <p>Sous réserve de la présentation du certificat quinquennal d'aptitude à l'exercice de la profession de maître nageur sauveteur en cours de validité.</p>
<b>Licence "entraînement sportif", filière "sciences et techniques des activités physiques et sportives".</b> <b>Mention Activités Aquatiques</b>	<p>Encadrement de différents publics à des fins <b>d'amélioration de la performance</b> ou de <b>développement personnel</b> dans la discipline des activités aquatiques.</p> <p>Surveillance de tout lieu de pratique des activités aquatiques et sauvetage de tout public en milieu aquatique.</p>	
<b>Licence professionnelle AGOAPS - Natation</b>	<p>Encadrement auprès de tout public à des fins <b>d'initiation, d'entretien</b> ou de loisir dans <b>la discipline de la natation.</b></p>	<b>Non</b>
<b>Licence "entraînement sportif", filière "sciences et techniques des activités physiques et sportives".</b> <b>Mention natation</b>	<p><b>Encadrement</b> de différents publics à des fins <b>d'amélioration de la performance</b> ou de développement personnel dans la discipline de la natation</p>	<b>Non</b>

### Diplômes délivrés par le ministère de l'Intérieur

Nom du diplôme	Date de création > fin	Prérogatives	Titre de MNS
<b>Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique</b>	<a href="#">23/01/1979</a> dernière modification le <a href="#">22/06/2011</a>	<p><b>Surveillance des baignades ouvertes gratuitement au public, aménagées et réglementairement autorisées.</b> Surveillance de baignades d'accès payant comme <b>assistant de personnes portant le titre de Maître nageur sauveteur</b> dans les conditions prévues par les articles D 322-13 et D 322-14 du code du sport.</p> <p>A l'exclusion de toute activité d'enseignement et d'entraînement de la natation, sous réserve de la présentation du certificat d'aptitude à la surveillance et au sauvetage en cours de validité.</p>	<p><b>NON</b> Pas de carte professionnelle pour les diplômes délivrés après le 28/08/2007</p>

### Titre à finalité professionnelle délivré par la Fédération française de natation

Nom du diplôme	Date de création > fin	Prérogatives	Titre de MNS
<b>Moniteur sportif de natation</b>	<a href="#">21/02/2017</a>	<p>Encadrement en autonomie de séances d'apprentissage de la natation et de séances d'entraînement en natation jusqu'au niveau régional.</p> <p>A l'exclusion du temps scolaire contraint.</p> <p>A l'exclusion de la surveillance des lieux de pratique.</p>	<p><b>Non</b></p>

--	--	--